

Saint-Denis, le 03 JUL. 2020

Le Président du Conseil Départemental

à

La Préfecture de La Réunion
Direction des Relations avec les Collectivités
Territoriales et du Cadre de Vie
4 Avenue de la Victoire
97400 SAINT-DENIS

N/Réf. : DAEE/DHGE-2020-06-30-21575

Affaire suivie par : G. LEGER
Tél. : 02 62 41 56 52

A l'attention de Mme FLEURIE-NANTIEC

Objet : Equipement et raccordement du forage Ligne Paradis au périmètre irrigué du Bras de la Plaine

PJ :

- Demande d'autorisation environnementale
- Dossier de demande d'autorisation de prélèvement au titre du Code de l'Environnement :
4 exemplaires papier + 1 DVD

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'opération « Equipement et raccordement du forage Ligne Paradis au périmètre irrigué du Bras de la Plaine » sur la commune de Saint-Pierre, la mise en œuvre de la procédure suivante est nécessaire au démarrage des travaux :

- Demande d'autorisation de prélèvement au titre du Code de l'Environnement (article R214-1).

Vous trouverez ci-joint le dossier correspondant pour instruction par vos services.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le Président du Conseil Départemental et par délégation

Le Directeur de l'Agriculture,
de l'Eau et de l'Environnement pi




Guillaume CHARLAT